

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice	9
présents	6
Votants	7
procuration	1

L'an deux mille vingt-cinq le **lundi 15 septembre**, le Conseil Municipale **VALLORCINE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de **Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal le 11 septembre

Objet
N° 25/07/06
Travaux de réhabilitation du refuge de la pierre à Bérard * Attribution des lots 1 à 8

Présents Monsieur Jérémy VALLAS, Madame Audrey PENIN, Madame Maryvonne ALVARD, Monsieur Gérard BURNET, Monsieur François COUTAGNE, Madame Dominique ANCEY

Représentés Madame Rachel ROUSSET donne pouvoir à M. Jérémy VALLAS

Absents excusés Mesdames Rachel ROUSSET et Guyonne FOURNIER et Monsieur Jean-François DESHAYES

Secrétaire de séance Madame Maryvonne ALVARD

Monsieur Jérémy VALLAS rappelle au Conseil Municipal le marché de rénovation thermique de la mairie de Vallorcine.

Considérant qu'une consultation en procédure adaptée (MAPA) pour ce chantier a été lancée en date du 2 avril 2025, publiée sur le profil acheteur de la Commune sur la plateforme AWS ainsi que dans le BOAMP,

Considérant que la date limite de dépôt des candidatures et des offres était fixée au 30 avril 2025 à 12h et que 25 plis ont été déposés et répartis de la manière suivante :

Numéro de lot :	Intitulé du lot :	Nombre de candidatures et d'offres	Montant HT des offres
01	Hélicoptages – Approvisionnements - Évacuations	2 candidatures / 2 offres	201 390.00€ 236 003.00€
02	Démolition – Gros œuvre	3 candidatures / 3 offres	509 881.36€ 481 104.49€ 449 666.50€
03	Clos couvert	3 candidatures / 3 offres	400 287.38€ 422 511.30€ 465 649.41€
04	Finitions intérieures	2 candidatures / 2 offres	68 854.00€ 148 762.00€
05	Plomberie – Sanitaire – Ventilation – Chauffage - Cuisine	5 candidatures / 5 offres	55 948.00€ 55 948.00€ 66 930.00€ 68 029.00€ 49 270.15€
06	Courant fort – Courant faible	2 candidatures / 2 offres	68 756.00€ 66 238.00€
07	Revêtement de sol souple	2 candidatures / 2 offres	5 992.00€ 6 908.66€

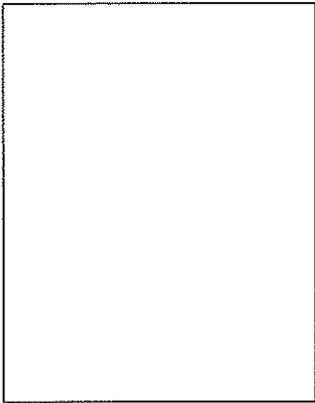
08	Serrurerie	Envoyé en préfecture le 23/09/2025 Reçu en préfecture le 23/09/2025 Publié le ID : 074-217402908-20250915-25_07_06-DE	5 candidatures / 5 offres 38 512.68€ 30 762.00€ 30 692.00€ 35 579.50€ 35 781.00€
09	Carrelage - Faïence	1 candidature / 1 offres	34 641.00€

Considérant que l'offre reçue pour le lot 9, Carrelage – faïence est irrégulière,
Considérant que les autres candidatures étant recevables, le maître d'œuvre de la commune, M. Alexis ROUSSET, du cabinet d'architecture ARTEM ARCHITECTES, a établi le rapport d'analyse des offres conformément aux critères et pondérations du règlement de la consultation.

Conformément au rapport d'analyse des offres, joint à la présente délibération, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de retenir les entreprises suivantes :

Lot	Estimation HT	Offre HT	Entreprise
01 – Hélicoptages – Approvisionnements - Évacuations	226 000.00€	258 616.00€	SAS SAVOIE HELICOPTERES
02 – Démolition – Gros œuvre	441 300.00€	437 926.00€	MANANG
03 - Clos couvert	272 500.00€	389 644.65€	SAS EG CONSTRUCTION
04 - Finitions intérieures	79 500.00€	66 534.00€	SEDIP
05 – Plomberie – Sanitaire – Ventilation – Chauffage - Cuisine	53 500.00€	49 273.00€	BENOIT GUYOT
06 - Courant fort – Courant faible	69 000.00€	66 238.00€	INSIMO CONSTRUCTION
07 – Revêtement de sol souple	6 000.00€	5 992.00€	LAPORTE
08 - Serrurerie	31 000.00€	31 645.00€	CABESTAN
09 - Carrelage - Faïence	25 000.00€	infructueux	
TOTAL	1 203 800.00€	1 305 868.65€	

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;
- Vu** le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L. 2123-1 et R. 2123-1 relatifs à la procédure adaptée ;
- Vu** l'avis d'appel public à la concurrence lancé le 2 avril 2025 pour la réhabilitation du refuge de la Pierre à Bérard ;
- Vu** les vingt-cinq offres reçues dans le cadre de la consultation, conformément à la date limite de remise des offres fixée au 30 avril 2025 à 12h00 ;
- Vu** les critères de sélection établis dans le règlement de consultation, à savoir 40% pour le prix, 50% pour la valeur technique et 10% pour la performance en matière de protection de l'environnement ;
- Vu** le rapport d'analyse des offres présenté par la maîtrise d'œuvre, M. Alexis ROUSSET, architecte ;
- Considérant** que l'offre reçue pour le lot 9, Carrelage – faïence est irrégulière.



Le Conseil municipal, après délibération

- **DÉCLARE** infructueux le lot
Monsieur le Maire à relancer la
- **DÉCIDE** de retenir les offres telles que mentionnées ci-dessus, pour un montant total de 1 305 868.65€ HT ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer et à notifier, au nom et pour le compte de la commune, les marchés susmentionnés ainsi que toute pièce de nature administrative, techniques ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 23/09/2025
avec 8 voix pour et 1 voix contre :
Reçu en préfecture le 23/09/2025
Publié le
ID : 074-217402908-20250915-25_07_06-DE

Ainsi fait et délibéré,
Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Maryvonne ALVARD



Acte certifié exécutoire le : 23/09/2025
Télétransmis en Préfecture le : 23/09/2025
Notifié ou publié le : 23/09/2025

Le Maire,
Jérémy VALLAS



La présente délibération est transmise à :
Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville
Madame le Trésorier de Sallanches

Envoyé en préfecture le 23/09/2025

Reçu en préfecture le 23/09/2025

Publié le



ID : 074-217402908-20250915-25_07_06-DE